

**Assemblée Générale du Comité Européen des Écoles Catholiques**

**Porto, 7 mars 2015**

**1. Après Trucifal**

Le problème de l'École Catholique est un problème de liberté de choix éducatif. Au Portugal, la situation n'a jamais été favorable à l'enseignement privé. Et, comme nous vous l'avions déjà dit lors de notre rencontre à Trucifal, depuis 2011 cela s'est profondément aggravé.

Pour les écoles ayant un contrat d'association (enseignement gratuit), sans aucun préavis et sans aucune tentative de dialogue, l'État a commencé à imposer une certaine importance par classe, identique pour toutes les écoles, bien au-dessous de la moyenne, et sans se préoccuper avec la réalité de chaque école (par exemple: l'environnement socio économique où l'école est située, la moyenne d'âge des professeurs...)

En même temps, l'État a réduit, dans de nombreuses écoles, le nombre de classes sous contrat, ce qui a entraîné le licenciement de nombreux professeurs et autres employés et a conduit à une ambiance, à l'école, de fatigue et de démotivation. Les écoles catholiques, sans aucun soutien de l'état, vivent aussi des moments difficiles: la situation économique des familles s'est aggravée et de nombreux parents ont dû rechercher une école de l'état. La conséquence immédiate est: licenciement de professeurs et une ambiance, à l'école, bien peu confortable.

Outre ce tableau préoccupant, le Portugal continue à avoir un taux de natalité très bas. Il y a moins d'élèves et des salles de classe vides dans les nombreuses écoles que l'État a construit dans les années 80 et 90 et auxquelles il a donné une nouvelle qualification (et une nouvelle ampleur) au moment du gouvernement socialiste, de 2007 à 2011. Et les Gouvernements qui, si on s'en remet à la Constitution, ne doivent pas faire mainmise sur l'éducation, mais plutôt apporter leur soutien à la diversité légitime des projets éducatifs qui correspondent aux désirs des familles, cèdent à la tentation d'exercer un plus grand pouvoir de l'État sur l'éducation, donnant la priorité aux écoles de l'État et à la nécessité absolue de remplir les salles vides.

Entre-temps, le 4 novembre 2014, le gouvernement actuel (à majorité sociale démocrate et démocrate chrétienne) a publié un nouveau Statut de l'Enseignement Particulier et Coopératif (Décret de Loi n°152/2013) qui a remplacé le dernier Statut qui était en vigueur depuis 33 ans.

Cela a été un moment de grand espoir puisque - et je cite: "L'État reconnaît la liberté d'apprendre et d'enseigner, y compris le droit des parents à choisir et à orienter le processus éducatif de leurs enfants" (n°1, art. 4 ); il affirme aussi - et je cite: "Permettre aux familles d'avoir accès aux écoles privées sous contrat d'association avec l'État, à travers la célébration de contrats et des appuis financiers, en même temps qu'il promet de veiller à la correcte application de ces contrats, permettant ainsi progressivement l'accès aux écoles privées dans les mêmes conditions que les écoles publiques (alinéa 1 de l'article 6)".

Ce statut offre, aussi, à toutes les écoles une plus large "autonomie pédagogique, administrative et financière" (art.36), ce qui permet de gérer le curriculum et d'organiser l'école selon le projet éducatif et le règlement interne. Cependant, malgré l'application de cette loi, le panorama n'a pas beaucoup changé, puisque des écoles catholiques ont dû, entre-temps, fermer leurs portes ou sont sur le point de le faire.

Donc, le caractère supplétif de l'enseignement privé s'accroît, contre tout ce qui est écrit dans la Constitution et dans divers documents de loi. L'État continue à ne pas comprendre qu'il doit garantir l'éducation pour tous, mais qu'il ne doit pas être le seul à offrir ce service.

À ce niveau, l'École Catholique au Portugal, actuellement, ressent de nombreuses difficultés en ce qui concerne sa mission d'exister et, donc, d'éduquer. Et si sa mission a toujours été d'une grande importance au long de l'histoire, en ce moment elle devient indispensable et urgente à cause du degré de sécularisme qui s'est installé dans la société.

Au niveau pastoral, il y a eu une réorganisation du Secrétariat National de l'Éducation Chrétienne (SNEC) et la nomination de Responsables Diocésains de l'École Catholique. Cela conduit à une nouvelle structure de dynamisation et de soutien à l'École Catholique.

Lors d'une rencontre récente avec le Président de la Commission Épiscopale, nous lui avons fait savoir qu'il devient urgent d'établir un espace de dialogue entre la Commission, l'APEC (Association Portugaise des Écoles Catholiques) et les Supérieurs des Congrégations Religieuses, avec une capacité de réflexion et de décision, qui puisse orienter les Écoles Catholiques face aux temps difficiles actuels. Il est urgent de promouvoir des Écoles Catholiques de qualité, une alternative crédible pour les parents et les élèves et qui soient des espaces explicites d'évangélisation, de partage et de communion les uns avec les autres.

L'APEC, voulant rassembler les écoles catholiques et aider les directeurs, les professeurs et les fonctionnaires à vivre leur mission spécifique, en tant qu'éducateurs catholiques, a mis sur pied des sessions de formation dans les écoles, privilégiant les écoles de moindre dimension, les plus isolées et les plus éloignées des grands centres densément peuplés. En même temps, ayant en vue la formation de futurs directeurs et coordinateurs, elle a mis en marche la deuxième édition du cursus supérieur en administration éducative ( et on projette déjà la troisième édition).

## 2. Les nombres du passé et du présent

Année scolaire	N.° Écoles	Crèche/ Garderie	Ecole Maternelle	École Primaire (1 <sup>o</sup> ciclo)	Dernière année d'école primaire/1 <sup>o</sup> année de collège (2 <sup>o</sup> ciclo)	Collège (3 <sup>o</sup> ciclo)	Lycée	Autre	Enseignement supérieur	Total Élèves	N.° Professeurs
2005/6	191	10.314		18.347	12.935	17.399	13.210	1.991	2.985*	77.181	
2006/7	191	9.579		18.347	15.141	19.186	13.976	1.991	3.847*	82.067	
2007/8	189	5.985		9.938	20.053	13.580	18.295	13.242	14.607	95.700	
2008/9	189	4.055	9.089	20.581	14.110	18.554	14.029			80.418	6.515
2009/10	181	3.498	7.447	18.252	12.333	16.491	11.826		3.754*	73.601	
2010/11	163	4.294	10.414	19.125	13.477	17.761	13.489	832	2.726*	81.192 <sup>o</sup>	6.426
2011/12	163	3.965	8.709	18.938	13.173	17.971	13.761	=1.631	2.673*	80.821 <sup>o</sup>	6.324
2013/14	148									84.348*	6.515**
2014/15	136									68.140*	4.229**

\* Sans l'Université Catholique Portugaise

= enseignement technique et professionnel – certainement un nombre beaucoup plus élevé.

“La diminution du nombre d'élèves s'accroît cette année à cause de la réduction des classes dans les écoles privées.

\*\* Réponse de 136 écoles

Comme on peut le constater, ces deux dernières années, 27 Écoles Catholiques ont fermé leurs portes. Surtout les écoles de moindre dimension, qui supportent difficilement les licenciements et les indemnités qu'elles doivent payer. Et d'autres, qui résistent encore, courent le risque de fermer, si le système de financement ne change pas. En ce qui concerne ce système de financement par rapport au contrat d'association, nous en sommes, aujourd'hui au même point qu'il y a quelques années avec le gouvernement socialiste et son arrêté ministériel (portaria n°1324-A/2010 du 29 décembre 2010). Ainsi, le montant par classe avait été fixé à 80.080€/ans. Cela s'améliorera légèrement (85.288€) après les négociations avec le nouveau gouvernement, mais, actuellement, nous en sommes revenus au même montant.

C'est ainsi que les écoles ayant de meilleures conditions, mais avec beaucoup plus d'exigence de conservation, ont vu diminuer leur budget brutalement (dans la plupart des cas de 23 à 30%) alors qu'elles doivent supporter les mêmes charges. Pour essayer de résoudre le problème, les professeurs ont commencé à avoir moins d'heures de cours et à recevoir un salaire plus bas.

Outre cela, les clauses de compensation, de la

part de l'État aux Écoles pénalisées, ont été abrogées. Et les écoles, en cas de licenciement de professeurs ou de fonctionnaires, doivent payer l'indemnisation.

En ce qui concerne la définition du réseau scolaire, nous en sommes aussi revenus aux restrictions de 2011. Ces difficultés existent pour sauver l'affluence aux écoles de l'État, neutralisant fortement la possibilité, de la part des parents, de choisir l'école de leurs enfants. La liberté d'Éducation existe sur le papier, mais, dans la pratique, il y a de nombreuses limitations. Par exemple: le coût des transports pour fréquenter une école en dehors de la zone déterminée est à charge des parents

L'APEC – Association Portugaise des Écoles Catholiques - qui rassemble 87 des écoles catholiques, dans ce contexte, a intensifié ce qu'elle faisait depuis toujours: la promotion de l'économie de communion en ce qui concerne l'acquisition de biens et de services.

Elle a maintenu et a renforcé - comme nous l'avons déjà dit - les efforts de formation des professeurs, fonctionnaires et élèves, cherchant à préserver et à renforcer l'identité de l'École Catholique pour que celle-ci s'affirme comme école originale et de qualité face à des offres éducatives multiples.

Face à ce tableau, qui continue très sombre, il se doit d'exister une union et une concertation des écoles catholiques, dont l'identité repose sur l'Évangile et l'Homme parfait et pédagogue par excellence, Jesus Christ.

Cet esprit de communion doit être cimenté dans les plus hautes sphères, dans les propres structures ecclésiastiques qui travaillent avec l'École Catholique - la Commission Épiscopale de l'Éducation Chrétienne et de la Doctrine de la Foi, la Fondation SNEC, l'APEC, les Congrégations Provinciales qui ont des Écoles Catholiques, l'Université Catholique Portugaise. Il est fondamental que ce travail de communion et d'entraide grandisse et devienne plus solidaire entre les différentes Écoles Catholiques, en commençant par celles qui appartiennent au même diocèse. Et nous pensons qu'il devrait y avoir, conjointement avec la Fondation SNEC, l'APEC et les Congrégations Religieuses, un fond de solidarité qui puisse porter un secours financier aux Écoles Catholiques en difficultés ou qui doivent faire de gros investissements.

Il est possible que, dans sept mois, nous ayons un gouvernement du Parti Socialiste. Nous allons aussi vers la gestion des écoles par les municipalités- cela est déjà en fase initiale. Il est donc indispensable de continuer à alerter (et faire pression sur) le pouvoir public en ce qui concerne la liberté de pouvoir choisir sa propre école, en tenant compte de la force des parents et des élèves. Et, dans ce sens, les interventions publiques de l'épiscopat seront toujours opportunes, puisque notre objectif, profondément enraciné dans l'essence même de l'École Catholique, est d'accueillir tous les élèves dans nos écoles, prioritairement les plus pauvres. Cela sera possible seulement quand l'enseignement sera gratuit.

De plus, nous ne pouvons pas oublier que l'École Catholique est un espace d'évangélisation privilégié auprès des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs familles. Par les temps qui courent, nous ne pouvons pas perdre cette excellente opportunité.

***Padre Querubim José Pereira da Silva***

Directeur du Colégio de N<sup>a</sup> S<sup>a</sup> da Apresentação  
Calvão- Diocèse de Aveiro  
Président de l'APEC-  
Association Portugaise des Écoles Catholiques